
ASSOCIATION AMICALE
DES
ANCIENS ÉLÈVES DU PENSIONNAT SAINTE-MARIE
A QUIMPER

COMPTE-RENDU
DE LA TROISIÈME RÉUNION GÉNÉRALE
TENUE LE DIMANCHE 10 MAI 1891

C'est la troisième fois que notre Association se réunit en Assemblée générale. Se rendant à l'invitation que nous adressait le Comité, à la date du 10 Avril, nous sommes venus nombreux, le 10 Mai ; non pas autant que le désirent nos anciens maîtres et que nous le souhaiterions nous-mêmes, mais assez cependant pour constater que l'Association est solidement organisée, qu'elle vit, et que l'avenir lui appartient. Le compte-rendu de l'an dernier signalait la présence des plus anciens Maîtres ; cette fois les bons Frères Hubert et Diogènes sont bien là toujours, mais si le cher Frère Cléonique est encore de ce monde, il est douloureusement atteint par la maladie ; nous voyons toujours le Frère Capréole, mais le bon vieillard ne nous voit plus ; toutefois, son cœur venant en aide à ses oreilles, il nous reconnaît à la voix.

Nous retrouvons aussi un exilé revenu au pays. Pour nous le cher Frère Cyrille n'est pas seulement l'un des plus sympathiques parmi nos anciens maîtres ; il n'est pas seulement le Directeur de la Maison où nous sommes heureux de revenir comme chez nous, mais il est le créateur de notre Association, c'est lui qui a établi entre le passé et le présent du Pensionnat un lien que rien ne pourra rompre. Bien que Paris ne soit pas l'île d'Elbe, nous sommes donc émus et tout heureux en le retrouvant après cent jours d'absence.

RÉCEPTION

A 9 heures, les Anciens sont groupés, et celui de leurs jeunes camarades qui a mérité d'être l'interprète des sentiments de tous, s'exprime ainsi :

MONSIEUR LE PRÉSIDENT,
MESSIEURS,

Une longue période nous éloigne de notre dernière entrevue. Depuis cette époque, le temps a pris sur notre vie une année tout entière ; mais nous lui avons défendu de vieillir d'un jour la fraîcheur de nos affections et de nos relations amicales. Le Pensionnat vous garde toujours la même hospitalité, la même réception franche et cordiale.

Nous partageons votre joie, nous sommes heureux de nous trouver, un instant, réunis à ceux qui ont passé plusieurs années dans les classes où nous étudions, qui se sont assis à nos tables de travail, qui ont pris leurs ébats sur ces cours de récréation, qui ont prié avant nous sur les bancs de la chapelle.

Vous avez été des nôtres, Messieurs, et en vous voyant nous éprouvons le désir de suivre votre exemple, d'aimer toujours cette maison Sainte-Marie. Naguère vous en avez été l'honneur par votre piété, votre travail et vos succès. Vous en êtes, actuellement encore, la gloire par votre vie utile et laborieuse, tout imprégnée de la foi chrétienne, cette « sève des peuples forts ».

Une antique légende bretonne raconte que, non loin d'ici, près des bords où l'Océan mord sans cesse le rivage de granit, vivait un ermite. Il avait bâti une chétive demeure éloignée de celle des hommes, et chaque jour il se dirigeait vers une chapelle où les enfants et les pauvres venaient s'instruire et se sanctifier à sa parole. Or, ce bon saint est mort, et depuis le ^{ve} siècle, il est au ciel un des nombreux patrons de la terre d'Armorique ; la petite chapelle est ruinée, quelques pierres brisées en indiquent seules la place. Mais le chemin par lequel passait le vieillard est toujours visible et voici quelle merveille le Seigneur a faite : chaque année, bien avant que le printemps ne soit venu réveiller les campagnes, l'étroit sentier, parcouru tant de fois, se revêt d'herbe verdoyante ; il se parsème de violettes et de primevères ; de la hauteur, on l'aperçoit serpentant à travers le terrain aride ; le pèlerin aime à le suivre, et, en le parcourant, le père dit à son enfant : « C'est ici le chemin que suivait le bon saint Ildut pour se rendre à l'oratoire où il instruisait les habitants de ce pays ; allons prier, là où s'agenouillaient nos pères. »

Ce chemin resté verdoyant, Messieurs, c'est celui qui vous ramène au Pensionnat, votre souvenir le distingue entre tous les autres et vous le parcourez avec joie ; mais il ne conduit pas à des ruines, et c'est en cela que nous souhaitons que notre comparaison pêche toujours, il vous ramène à cette chère maison qui vous abrita pendant de longues et heureuses années ; elle est toujours animée comme une ruche en activité ; ses murs debout et solides résonnent constamment sous les échos d'une triple voix : celle de la prière, du travail et des jeux. Le Seigneur l'a bénie, les études y prospèrent, la piété s'y épanouit à l'aise, et notre vœu, qui est aussi le vôtre, Messieurs, est qu'elle continue toujours, par le moyen de nos maîtres vénérés, son humble et glorieuse mission. »

A ces gracieux souvenirs, à ces souhaits affectueux, le Président répond ainsi :

C'est avec un plaisir toujours nouveau, une joie toujours plus vive que le Président de l'Association se retrouve ici chaque année, en contact avec votre jeunesse et votre enthousiasme.

Pourrait-il, d'ailleurs, en être autrement après tout ce que vous venez de lui adresser de si gracieux ?

Il n'est pas de bouquet de fleurs, mon cher ami, qui pourrait remplacer le langage si bien senti de votre vraie affection.

Je vous remercie bien cordialement, en mon nom et au nom de tous nos camarades, de vos Anciens qui vous aiment comme des frères aînés.

Nous ne composons, en effet, qu'une seule et grande famille, la grande famille des Elèves des Frères.

Aussi, tout ce qui vous touche nous intéresse, et je suis heureux de constater publiquement que la jeune génération de Sainte-Marie, dont les succès ne se comptent plus aux divers examens et concours, fait le plus grand honneur à ses maîtres dévoués.

Continuez, mes chers amis, soyez toujours des élèves soumis, des élèves laborieux, et n'oubliez jamais que la science et la vertu nous viennent d'en haut.

Formés ainsi à l'école du devoir, vous deviendrez un jour d'utiles Français dévoués à votre Foi et à votre Patrie !

Avant la messe, M. l'abbé Thomas, aumônier à Quimper et membre de l'Association, retrace rapidement l'histoire de ce que l'Eglise a fait depuis sa fondation pour la sanctification et l'instruction de l'enfance, ce qu'elle a fait surtout depuis le XVIII^e siècle par l'action du Bienheureux Jean-Baptiste de La Salle, et l'Institut des Frères au moment même où la Révolution, démentant toutes ses promesses, allait ruiner le vieil édifice de l'instruction chrétienne en détruisant, au moins pour un temps, toutes les autres congrégations enseignantes.

A la messe solennelle, chantée par M. l'abbé Bourlé, recteur de Kerfeunteun et ancien aumônier de Sainte-Marie, nous entendons la musique du Pensionnat, et pour ceux d'entre nous qui n'ont pas eu ce plaisir depuis un an, il est encore facile de constater de réels progrès. Les chants liturgiques et aussi le cantique du Bienheureux de La Salle sont dits par des voix fraîches et justes. Le Salut du T.-S. Sacrement suit immédiatement la messe.

Un intervalle très court à la suite de la messe est réservé aux causeries amicales ; le temps nous fait un peu défaut ; on ne tarde donc guère à nous annoncer qu'il faut monter à la salle des fêtes pour notre réunion solennelle.

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

En ouvrant la séance, M. le Président s'exprime ainsi :

MESSIEURS ET CHERS CAMARADES,

Après vous avoir souhaité la bienvenue et avant de donner la parole à Monsieur le Trésorier, je désire m'entretenir quelques instants avec vous sur l'Œuvre que nous avons fondée il y a deux ans et à laquelle j'attache le plus grand prix.

Notre Société, vous disais-je l'année dernière, n'a pas assez d'adhérents quand on tient compte du très grand nombre d'élèves qui ont passé par le Pensionnat Sainte-Marie. Je faisais appel aux jeunes générations et je vous disais que plus nous serions nombreux, plus le bien que nous voudrions faire serait grand. Je vous réitère ces paroles en y ajoutant que nous devons *toujours* donner à nos jeunes camarades l'exemple du plus grand empressement à payer nos cotisations.

Hé bien ! je trouve qu'il y en a trop parmi nous à apporter de la négligence dans le paiement de la cotisation annuelle.

Le Comité s'en est ému, et nous avons dû décider qu'après un premier avis de rappel une traite serait présentée au débiteur d'une cotisation arriérée.

Le procédé n'a, d'ailleurs, rien de choquant, et il a été adopté dans presque toutes les Associations similaires à la nôtre.

Ainsi, c'est une affaire entendue : de la régularité, *beaucoup de régularité*, n'est-ce pas, mes chers camarades ?

L'ordre ainsi bien établi dans la rentrée des fonds, nous saurons de quelles ressources nous pouvons disposer.

Il ne manque pas d'enfants de nos camarades dignes du plus grand intérêt !!... Et à ce propos, je suis heureux de vous faire savoir que les trois petits jeunes gens élevés depuis le commencement de l'année scolaire aux frais de notre Société répondent largement à tout ce que nous faisons pour eux.

Ne craignons pas, en outre, mes chers amis, de nous faire les apôtres de notre Œuvre... Il nous faut *beaucoup* et BEAUCOUP d'adhésions. Un peu de bonne réclame ne fait pas de mal. (La réussite de cette grande Loterie de bienfaisance que nous avons eue cet hiver à Quimper en est la preuve irréfutable.)

Le Comité a, en conséquence, décidé que le compte-rendu de l'Assemblée générale serait désormais plus complet.

C'est bien ; *mais*, ce n'est pas suffisant. Nous devons tâcher d'établir des rapports cordiaux entre les diverses Associations d'Anciens Elèves des Frères.

Comme je le disais tout-à-l'heure à notre jeune camarade, nous sommes *tous* les enfants d'une même famille.

Apprendre à nous connaître, c'est apprendre à nous aimer.

Lors de nos Assemblées générales, des invitations devraient être adressées aux autres Sociétés, sœurs de la nôtre. Nous aurions ainsi le plaisir d'avoir assez souvent la visite de délégués de ces Sociétés amies, et notre Association de Sainte-Marie serait connue partout.

C'est ainsi que la Société du Pensionnat Saint-Joseph, de Nantes, fait chaque année un certain nombre d'invitations, et que le 21 juin j'irai vous représenter à l'Assemblée générale de Bel-Air. J'irai porter à nos amis de Nantes nos vœux de prospérité et nos plus fraternelles félicitations à l'occasion des noces d'or de la fondation du Pensionnat Saint-Joseph.

La parole est ensuite donnée à M. le Trésorier pour exposer l'état des ressources de l'Association. Nous ne pouvons nous expliquer l'erreur qui s'est glissée dans le compte-rendu des recettes et dépenses de l'an dernier, mais il est certain que notre reliquat était de 1,129 fr. 35 au lieu de 442 fr. 55. L'importance de cette somme à l'actif de l'Association vient de ce que pendant la première année, nous n'avons pas eu d'élèves à notre charge ; désormais nos économies seront moins considérables.

SITUATION

En caisse, l'an dernier	1.129 f. 35 c.
Cotisations de 1891.	585 00
ACTIF.	<u>1,714 f. 35 c.</u>
Dépenses : Enfants patronnés	235 f. 90 c.
— Frais généraux	107 30
PASSIF	<u>343 f. 20 c.</u>
IL RESTE EN CAISSE.	<u>1.371 f. 15 c.</u>

Aux membres qui avaient oublié de payer leur cotisation de 1890, il a été présenté par la poste une traite de 5 fr., conformément à une décision du Comité, qui avait adopté ce mode de recouvrement comme étant le plus simple. Seize membres n'ont pas répondu à cet appel et ont fait perdre 90 fr. à l'Association.

J'espère, Messieurs, que cette année les membres qui n'auraient pas payé leur cotisation de 1891 à la fin de Juin, feront un bon accueil au bon de poste qui leur sera présenté au mois de Juillet prochain.

L'Association tout entière est heureuse de constater une aussi bonne situation et fait des vœux pour que les Associés négligents soient désormais plus exacts, afin que cette prospérité augmente dans toute la mesure possible. Un membre du Comité propose d'abaisser le prix de cotisation à 3 fr. (au lieu de 5 fr.), espérant que ce sacrifice pécuniaire facilitera la régularité des paiements et amènera l'entrée dans l'Association de beaucoup d'Anciens Elèves jusqu'ici récalcitrants.

Un membre de l'Association renchérit sur cette proposition : il trouve que si les 3 fr. de cotisation n'ont rien d'excessif, il y aurait avantage à ne demander à chaque associé qu'une somme totale de 5 fr., dont 2 fr. pour le banquet. Le motif allégué c'est que plusieurs donnent volontiers leur pièce de 100 sous et n'aiment pas aller au-delà.

Une autre proposition succède à celle-ci : la ville de Quimper ne possède pas seulement une école de Frères ; outre le Pensionnat, elle en compte deux autres : les écoles libres qui ont été autrefois écoles communales. Ouvertes à des enfants dont les familles sont en général peu aisées, elles ont vu nombre de leurs Anciens Elèves devenir des hommes très honorables, sérieusement chrétiens et entourés de l'estime universelle. N'y aurait-il pas de notre part une sorte de morgue à leur fermer nos rangs s'ils nous demandaient d'être des nôtres ?

A cela l'on répond que l'*Association amicale des Anciens Elèves du Pensionnat Sainte-Marie, à Quimper*, indique par son titre même le but pour lequel elle a été créée ; le mot *amicale* dit qu'elle existe en partie pour maintenir les bonnes relations de vieille camaraderie. Lancés dans une nouvelle voie, nous ne saurions où nous arrêter ; les Associations sœurs, mais jusqu'ici

distinctes de la nôtre, seraient en droit de nous demander d'user vis-à-vis d'elles de procédés analogues. Il est décidé que sur ce point rien ne sera changé aux statuts, mais qu'il appartiendra au Comité de faire les exceptions, d'ailleurs peu nombreuses, qu'il croirait motivées.

On met ensuite à l'étude les moyens de faire connaître l'Association aux Anciens Elèves qui n'en font pas encore partie. Après différents échanges de vues sur cette question très importante pour l'avenir de notre Œuvre, M. le Président dépose ses pouvoirs et propose l'élection d'un nouveau Président et du tiers du Comité. Le Président et les membres sortants du Comité sont réélus par acclamation.

Nous sommes heureux de pouvoir dire ici à M. Eugène Bol-loré combien nous nous félicitons de le voir à la tête de notre Œuvre, à laquelle il a voué tant de sympathie et de constante activité.

Après avoir remercié l'Assemblée de la confiance qu'elle vient de lui témoigner, M. le Président se lève et dit :

Avant de lever la séance, je tiens à vous donner communication d'une lettre bien flatteuse pour nous tous et qui m'a été adressée depuis notre dernière Assemblée générale par Monsieur le Président de l'Association amicale de Saint-Joseph de Nantes.

« Nantes, le 12 juin 1890.

« MONSIEUR LE PRÉSIDENT,

« Il y a quelques jours, l'Association amicale de Bordeaux me décernait le titre de membre d'honneur.

« Mus par le même sentiment d'union toute fraternelle, nos amis, réunis en Assemblée générale, le lundi de la Pentecôte, ont décidé à l'unanimité que pareille décision serait prise à l'égard des Présidents des Associations amicales des Anciens Elèves des Frères.

« J'ose vous prier, Monsieur le Président, d'accepter cette nouvelle preuve de sympathie de notre Société et d'agréer mes sentiments respectueux et dévoués.

« H. CHEVALIER, *Président.* »

Dès la réception de cette lettre si gracieuse, je me suis empressé d'écrire à mon collègue de Nantes pour lui exprimer notre plus entière reconnaissance et lui dire tout le bonheur qu'elle procurait *à la fois* au Président de l'Association amicale de Sainte-Marie et à l'ancien élève de Bel-Air ; mais, le 18 mai, *je redirai de vive voix* à notre cher camarade toute la gratitude que nous lui avons témoignée en Assemblée générale ; je lui dirai notre sympathie *pour lui* et nos *bons amis de Bel-Air*, en lui décernant, en notre nom *à tous* (si vous le voulez bien), le titre de membre d'honneur de notre Société. (A cette proposition, il est répondu par une adhésion universelle.)

Nous pourrions, d'ailleurs, il me semble, mes chers amis, suivant en cela l'exemple de notre sœur aînée, accorder à tous les Présidents de Sociétés d'Anciens Elèves des Frères ce titre de membre d'honneur de l'Association de Sainte-Marie.

Ce serait la conséquence de notre fraternelle camaraderie et de la solidarité qui existe entre *nous tous*.

Je mets aux voix ma proposition.

(La proposition est adoptée à l'unanimité.)

Je vous remercie, Mes chers amis, pour mon bon camarade de Nantes et pour tous mes collègues ; pour la Société de Bel-Air et toutes celles d'Anciens Elèves des Frères.

La séance est levée.

BANQUET

La salle est la même qu'à notre réunion précédente : ce sont les mêmes images saintes, les mêmes reproductions de visages vénérés et aimés, les mêmes inscriptions, qui ne sont pas nécessaires pour faire revivre nos souvenirs, mais qui les fixent et les précisent. Les tables sont servies comme pour une véritable fête. On est à peine assis que l'entrain se communique. Il y a là une bande joyeuse de jeunes matelots venus de Brest ; de temps en temps une parole sympathique s'en va droit à l'adresse de ces benjamins de l'Association. Surtout les Aumôniers et les Frères du Pensionnat ont pour eux les paroles les plus aimables et comme des gâteries paternelles ; aussi je n'étais pas étonné quand l'un d'eux me disait, deux heures après : « J'ai été l'élève de plusieurs institutions dont je garde bon souvenir, mais nulle part je n'ai trouvé l'esprit de famille, nulle part je n'ai été *chez moi* comme au Pensionnat Sainte-Marie. » Il n'est nul besoin d'insister ; nos adversaires eux-mêmes, ne pouvant nier l'évidence, reconnaissent bien que nos maisons chrétiennes d'éducation sont de vraies écoles de fraternité, et se consolent en disant qu'avec une humeur rogue et maussade on fait des hommes plus sérieux.

Mais notre banquet touche à sa fin, et M. le Président porte un premier toast.

Je vous remercie, Mes chers amis, de la nouvelle preuve de sympathie que vous venez de me donner en m'appelant pour la troisième fois à la présidence de notre Association.

Je suis, croyez-le bien, très sensible à votre affection si tenace ; mais, ne serait-il pas temps que vous ayez à rajeunir notre Comité ?

Une sève nouvelle ne pourrait que donner plus de force à notre Œuvre en lui assurant la vitalité que je lui souhaite.

C'est donc avec l'espoir de joindre l'année prochaine mes félicitations aux vôtres pour fêter un nouveau président, que je porte un toast à tous nos sociétaires et au Pensionnat Sainte-Marie.

Je bois aussi à la santé de nos vénérés Présidents d'honneur ! à la gloire et à la prospérité de l'Institut des Frères !

A l'unanimité, l'assistance s'inscrit en faux contre toute idée de remplacement du Président, et acclament M. Bolloré.

Le Frère Directeur se lève et dit :

De tout cœur, nous acclamons avec vous, Monsieur le Président, notre Evêque vénéré, qui s'intéresse si vivement à votre Association et l'a bénie dès son origine.

Une voix plus autorisée que la mienne voudra bien lui transmettre les accents de notre respectueuse gratitude.

Messieurs et chers amis, je veux redire moi-même le plus tôt possible, au T. H. Frère Joseph, notre supérieur général, l'expression de filial dévouement que Monsieur le Président vient d'affirmer en votre nom à ce chef bien aimé de l'Institut des Frères des Ecoles chrétiennes.

Ce sera pour son noble cœur une bien douce consolation au milieu des épreuves si douloureuses que traverse en ce moment notre chère congrégation.

J'ai eu bien souvent le bonheur pendant un séjour prolongé à la Maison-Mère de lui entendre parler dans les termes les plus élogieux de la foi, de la piété et de l'énergie des enfants de la Bretagne et en particulier des élèves du Pensionnat Sainte-Marie de Quimper.

Ah ! Messieurs, en ce moment-là, j'étais fier et pour vous et pour moi !

Aussi, au nom du Frère Joseph, je dis trois fois merci à Monsieur le Président et à tous les membres de notre chère Association amicale.

Merci aussi, Messieurs, en votre nom et au mien, à M. l'abbé Bourlé, recteur de Kerfeunteun, ancien aumônier de Sainte-Marie. Son dévouement et son affection sont depuis longtemps acquis à nos chers Frères et à nos enfants, qui le payent d'un juste retour.

Vous avez entendu ce matin, Messieurs, dans un langage noble et élevé, les accents chaleureux du cœur d'un ami et d'un apôtre. Je salue respectueusement avec vous M. l'abbé Thomas, aumônier du Lycée et l'ancien condisciple de plusieurs d'entre vous.

Que les échos de notre allégresse aillent jusqu'à Lille redire au cher Frère Charlemagne, premier directeur du Pensionnat, les accents émus de notre reconnaissance et de notre amour.

Bon et saint vieillard, vos plus doux souvenirs vous reportent toujours vers vos chers Bretons !

Je lui dirai de votre part, n'est-ce pas, Messieurs, que ses anciens élèves sont demeurés dignes de leurs aïeux et de leurs jeunes années.

Enfin, Mes chers amis, me faisant l'interprète des Frères et des élèves du Pensionnat, et recueillant comme en un bouquet leurs meilleurs sentiments, je veux dire à tous et à chacun de vous le plus sincère, le plus affectueux merci pour le bonheur que vous nous faites goûter en vous retrouvant sur le chemin de la vie toujours bons, affectueux, rangés sous le drapeau de la charité, fidèles à Dieu et à vos anciens maîtres. Aussi, n'est-ce pas, Mes chers Frères, que c'est du fond du cœur que vous dites avec moi : santé, bonheur, prospérité à nos Anciens de Sainte-Marie et à tous ceux qui leur sont chers.

M. l'abbé Thomas clot la série des toasts en formulant le vœu de voir se maintenir les statuts. Ils ne sont à l'épreuve que depuis un an et ils ont donné jusqu'ici de bons résultats. Il est bien vrai que l'article 11 déclare que l'Assemblée Générale les modifie « s'il y a lieu ». Mais est-ce déjà le cas ? — Toute Société a besoin de stabilité. Nous venons de montrer, par la réélection du Président et d'une partie du Comité, que nous voulons garder nos législateurs, mais pourquoi changer notre législation ?

L'abaissement du chiffre de cotisation est une mesure qui demandait à être étudiée, et étudiée par les Frères et le Comité, qui voient de plus près et en détail le fonctionnement de notre Œuvre. Ce n'est pas avec des élans d'enthousiasme et un désintéressement apparent, mais facile, que l'on traite une affaire très

importante pour l'un des buts principaux de l'Association : l'éducation des enfants patronnés par nous. Nous savons ce que nous rapporte la cotisation de 5 fr. On nous dit merveille de la cotisation de 3 fr., elle nous attirera des adhérents en foule : c'est possible ; on le dit ; mais nous n'en savons rien. Réservons donc cette question au lieu de la regarder comme tranchée, et laissons-en la solution au Comité.

Déjà à l'Assemblée Générale, il avait été donné connaissance des regrets exprimés par plusieurs Associés qui n'avaient pu venir se joindre à nous ; les uns, comme MM. l'abbé Kergoat, Ange Bodolec, Run, Le Corre, Le Borgne, etc., avaient écrit pour dire qu'ils étaient présents de cœur à notre réunion ; les autres avaient chargé un ami de leur servir d'interprète. A la fin du banquet furent encore faites plusieurs communications de ce genre.

Et puis l'on se sépara : il n'y eut point ce jour-là de *séance récréative* ; le Champ-de-Bataille, à Quimper, offrait, le dimanche 10 Mai, d'irrésistibles séductions à quelques-uns de nos jeunes Associés. La récréation que nous offraient nos jeunes amis du Pensionnat fut donc réservée à d'autres temps. Nous exprimons le vœu que ce ne soit pas un précédent et que l'année prochaine nous puissions passer à Sainte-Marie une journée complète, ce qui sera le seul moyen de la rendre plus heureuse encore.

PRIX D'HONNEUR

FONDÉS PAR L'ASSOCIATION AMICALE

1889. — Alain L'ÉVÊQUE, de Quimper.
1890. — *Industrie* : Emmanuel RAULT, de Quimper.
— *Agriculture* : Alain JAOUEN, d'Elliant.
1891. — *Industrie* : Emile LE MEUD, de Séné (Morbihan).
— *Agriculture* : Jean-Marie CORNIC, de Kerfeunteun.
-

STATUTS

VOTÉS PAR L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DU 7 JUILLET 1889

Association. — Son objet.

Art. 1. — Il est formé une Association amicale entre les Anciens Elèves du Pensionnat Sainte-Marie, de Quimper, qui adhèrent aux présents statuts.

Art. 2. — Elle se compose de membres honoraires et actifs.

Art. 3. — Sont membres actifs, les Anciens Elèves ayant adhéré au règlement ; pourront être membres honoraires : MM. les Aumôniers et les anciens Professeurs du Pensionnat.

Art. 4. — L'Association a pour but :

1° De resserrer les liens d'affection qui unissent les Anciens Elèves à leurs anciens Maîtres.

2° D'étendre et d'entretenir les relations amicales existant entre les Anciens Elèves du Pensionnat.

3° D'exercer une sorte de patronage sur les élèves à leur sortie de l'établissement, en leur facilitant le choix d'une carrière ou en les aidant dans la profession qu'ils ont embrassée.

4° De soutenir les anciens condisciples atteints par les revers de fortune, spécialement en accordant à leurs enfants des bourses ou demi-bourses au Pensionnat.

Administration.

Art. 5. — L'Association est régie par un comité de 20 membres, en résidence à Quimper ou dans les communes voisines.

Les séances se tiendront au Pensionnat.

Art. 6. — Le Comité est nommé en Assemblée générale et se renouvelle par tiers tous les ans, par voie de tirage au sort ; les membres sortants sont rééligibles.

Art. 7. — L'élection du Comité se fait au premier tour de scrutin, à la majorité absolue des suffrages, et si un second tour est nécessaire, à la majorité relative.

Art. 8. — Le Comité choisit son Président, ses Vice-Présidents, ses Secrétaires, son Trésorier. — Le Cher Frère Directeur du Pensionnat est de droit Président d'honneur.

Art. 9. — Le Comité fixe les frais d'administration, vote et distribue les secours, accorde les bourses, approuve les comptes du Trésorier, convoque les Assemblées générales, statue sur les cas de non-admission ou de radiation, que pourrait encourir tout candidat ou sociétaire indigne, et généralement prend toutes décisions et fait tous actes rentrant dans le but de l'Association.

Enfin, chaque année il devra présenter un compte-rendu de sa gestion.

Art. 10. — Le Comité pourra nommer un membre correspondant pour chaque centre important en dehors de Quimper.

Assemblées générales.

Art. 11. — Chaque année, l'Association se réunit en Assemblée générale au Pensionnat, à Quimper, pour procéder au renouvellement du Comité, examiner les différentes communications qui lui seront faites, entendre les rapports du Secrétaire et du Trésorier, et modifier s'il y a lieu les statuts.

Art. 12. — L'assemblée générale sera suivie d'un banquet.

Les membres seront prévenus par lettre du jour de la réunion et du montant de la cotisation pour le banquet.

Art. 13. — Le jour de l'Assemblée générale une messe sera célébrée dans la chapelle du Pensionnat pour le repos de l'âme des anciens maîtres et élèves décédés.

Caisse de l'Association.

Art. 14. — La cotisation annuelle pour faire partie de l'Association est fixée à 5 francs. Les Sociétaires appartenant aux ordres religieux en sont dispensés.

Art. 15. — Les versements devront être effectués du 1^{er} Mars au 1^{er} Juin de chaque année, soit au Frère Procureur, soit au Trésorier de l'Association.

Art. 16. — Tout ancien Elève, en adhérant à l'Association, est prié de verser immédiatement sa cotisation.

Art. 17. — L'Association accepte les dons et les legs qui pourraient lui être faits.

Distribution des prix fondés par l'Association.

Art. 18. — Les prix des Anciens Elèves, pour l'Industrie et l'Agriculture seront décernés chaque année à l'élève du Cours-Spécial et à celui du Cours d'Agriculture qui, par leurs habitudes de travail, leur bonne conduite leur caractère, auront le mieux correspondu à l'éducation donnée au Pensionnat.

Art. 19. — Le Comité, suivant ses ressources, pourra étendre cette faveur aux élèves des trois premières classes.

Art. 20. — Le Comité déterminera avec le Cher Frère Directeur l'ouvrage à donner en prix.

Le nom du lauréat et la mention : « *Prix fondé par l'Association amicale des Anciens Elèves du Pensionnat Sainte-Marie à Quimper* », seront gravés sur la couverture de chaque volume.

Dispositions générales.

Art. 21. — Le Comité détermine lui-même les conditions d'administration intérieure et, en général, tout ce qui est propre à assurer le bon fonctionnement de l'Association.

Art. 22. — Toute discussion politique et religieuse est formellement interdite, soit au banquet, soit dans les autres réunions de l'Association.

De la dissolution de la Société.

La dissolution de la Société ne pourra être prononcée que dans une Assemblée générale réunissant au moins les trois-quarts des membres composant l'Association, et à la majorité des membres présents.

Dans ce cas, les Associés nommeront, dans les formes prévues pour la nomination du Comité d'administration, un Comité de liquidation qui sera appelé à décider de la destination à donner au fond social.

Dans tous les cas, la demande de dissolution devra être formulée et motivée par une demande écrite, signée au moins du quart des membres inscrits, déposée ou soumise au Comité en fonctions, deux mois avant l'époque de la plus prochaine Assemblée générale annuelle. Le Comité examinera la proposition et devra en faire son rapport à cette Assemblée générale.

Lu et adopté en Assemblée générale, le 7 Juillet 1889.

LISTE

DES

MEMBRES DE L'ASSOCIATION AMICALE

PRÉSIDENTS D'HONNEUR :

Mgr Lamarche, évêque de Quimper et de Léon.		Le Très Honoré Frère Joseph, supé- rieur général.
--	--	--

Membres honoraires :

1° LES AUMÔNIERS DU PENSIONNAT :

MM.	MM.
l'abbé Fromentin, recteur de Pouldergat.	l'abbé Laurent, recteur de Commana.
l'abbé Bourlé, curé de Douarnenez.	l'abbé Le Berre, aumônier du Pen- sionnat.
l'abbé Le Goff, recteur de Saint-Martin, Morlaix.	l'abbé Bernard, aumônier du Pension- nat.
l'abbé Rospars, recteur de Locmaria.	l'abbé Corbel, aumônier du Noviciat.
l'abbé Jossin, recteur de Ploaré.	

2° LES ANCIENS FRÈRES DU PENSIONNAT :

CC. FF.	CC. FF.
Charlemagne (1847-1854), Lille.	Colman-de-Jésus, Saint-Brieuc.
Cyrille-de-Jésus (1884-1887), Arradon, près Vannes.	Colombien, Quimper.
Domet, Landivisiau.	Cyprius-Joseph, Le Faouët.
Donat-Louis, Quimper.	Corbré-Marie, Ploudalmézeau.
Anastase, Quimper.	Crispin-Joseph, Questembert.
Couronné-Paul, Nantes.	Couronné-Marie, Jersey.
Corentinien, Baud.	Condé-Louis, Brest.
Dorothée-Martyr, Quimper.	Colomban-Paul, Guipavas.
	Cléonique-de-Jésus, Quimper.

3° LES FRÈRES ACTUELLEMENT EN EXERCICE AU PENSIONNAT :

CC. FF.	CC. FF.
Dolet-Eugène, sous-directeur.	Colomban-Marie, professeur.
Hubert-de-Jésus, préfet des études.	Duvian-Joseph, id.
Capréole, procureur.	Corèbe-Hubert, id.
Crescentien, procureur.	Couronné-de-Jésus, id.
Diogènes-Marie, préfet des classes par- ticulières.	Celsin, id.
	Divitien-Henri, id.

Membres du Comité :

Président d'honneur : Frère Cyrille-des-Anges, directeur du Pensionnat.

MM.

Bolloré, Eugène, *président*.
 de Kerangal, Arsène, } *vice-présidents*.
 Mauduit, Gustave, }
 l'abbé Thomas, } *secrétaires*.
 Lorit, Charles, }
 Trévidic, Henri, *trésorier*.
 l'abbé Rossi, Lucien, chanoine.
 les Aumôniers du Pensionnat.
 Le Louët, Joseph, Quimper.

MM.

Danion, Guillaume, ancien maire de
 Kerfeunteun.
 Cornic, Jacques, adjoint au maire de
 Kerfeunteun.
 Le Roux, Hervé, maire d'Ergué-Gabéric.
 Riou, René, adjoint.
 Nédélec, Jean-Marie, propriétaire.
 Trévidic, Alexandre, Quimper.
 Le Goïc, Félix, Quimper.
 Liot, Charles, Quimper.

Membres correspondants :

MM.

Danion, Guillaume, Kerfeunteun.
 Fily, Alain, Plogonnec.
 Le Roux, Alain, Ergué-Gabéric.
 Croissant, Michel, Briec.
 Trévidic, Alexandre, Quimper.

MM.

Trévidic, Henri, Quimper.
 Le Berre, Alain, Quimper.
 Le Gac, Jean, Landrévarzec.
 Poulhazan, Victor, Ploaré.
 L'Helgoualch, Plomodiern.

Membres actifs :

MM.

Autret, Jean (Fr^e Donat).
 Autrou, Arthur, Quimper.
 Autrou, Pierre, fils, Quimper.
 Bolloré, Eugène, Quimper.
 Bolloré, Paul, Le Mans.
 Bolloré, Louis, Quimper.
 Bolloré, Adolphe, La Ferté Saint-Aubin
 (Loiret).
 Bourlé, Albert, Quimper.
 Bourlé (l'abbé), Douarnenez.
 Baron, Gabriel, Quimper.
 Bélin, Henri, Brest.
 Bernard, Marc, Kerfeunteun.
 Bernard (l'abbé), Quimper.
 Bernard (Fr^e Crescin-Bernard).
 Berthélemé, père, Lennon.
 Berthélemé, Jean, Cloître-Pleyben.
 Berthélemé, Jean-L^s, Cloître-Pleyben.
 Beuzen, Mathias (Fr^e Dosithée).
 Beuze, Joseph, Moëlan.
 Bodolec, Ange, Quimper.
 Bouard (Fr^e Colman-Eloi).

MM.

de Boisfleury, Robert, Chaumont (Haute
 Marne).
 Boulic, Pierre, Quimper.
 Bernard, Jean-Marie, Kerfeunteun.
 Béchenec, Pierre, Pont-l'Abbé.
 Cabon, Joseph, Quimper.
 Cabon, René, Quimper.
 Cabon, Adolphe, Langonnet.
 de Cadenet, Pierre, Quimper.
 Canévet, Félix, Coray.
 Cavellat (l'abbé), Plonéour-Lanvern.
 Chavet, Prosper, Quimper.
 Cogneau, Henri, Lorient.
 Cogneau (l'abbé), Quimper.
 Cogneau, Théodore, Quimper.
 Cornic, Jacques, Kerfeunteun.
 Coadou, Jean-Marie, Plogonnec.
 Coadou, Henri, Plogonnec.
 Cornic, René, Quimper.
 Cozic Théodore, Quimper.
 Cumunel, Hervé, Kerfeunteun.
 Croissant, Michel, Briec.

MM.

Chuto, Jean-Louis, Guengat.
 Caoudal, Paul, Tréogat.
 Cariou (l'abbé), curé, Landivisiau.
 Danion, Guillaume, Kerfeunteun.
 Danion, Jean-Corentin, Kerfeunteun.
 Daoulas, Louis, Quimper.
 Dieucho, Guillaume, Quimper.
 Darcillon, Jean-Louis, Landrévarzec.
 David, Jean, Briec.
 David, Quimper.
 Esvan (Fr^e Anastase).
 Eloury, Jean, Quimper.
 Eno, Ernest, Brest.
 Favennec, Auguste, Quimper.
 Favennec, Michel, Ederne.
 Favennec, François, Ederne.
 Fermon (l'abbé), Port-Launay.
 Feunteun (Fr^e Dosithée).
 Feunteun (Fr^e Drouaud-Jean).
 Feunteun, Pierre, Quimper.
 Fily, Alain, Plogonnec.
 Fromentin (l'abbé), Pouldergat.
 Forestier, Emile, Brest.
 Fertil, Jean-Marie, Quimper.
 Gigou, Joseph, Audierne.
 Gouritin, Jean-Louis, Kerfeunteun.
 Guillerm (Fr^e Dominique-Félix).
 Guimard, Joachim, château de Blossac
 (Ille-et-Vilaine).
 Guillou (l'abbé), Ile de Sein.
 Gouyette, Louis, Locronan.
 Guéguen (l'abbé), La Forêt-Fouesnant.
 Hamon, Thomas, Bénodet.
 Hémon, Yves, fils, Quimper.
 Hénaff (Frère Corentin-Benoît).
 Hénu, Paul, Aux Salins d'Hyères (Var).
 Heurté, Georges, Quimper.
 Hémon, Guillaume, Locronan.
 Jacob (l'abbé), Quimper.
 Jaouen, Elliant.
 Jossin (l'abbé), Ploaré.
 Kergoat (l'abbé), Saint-Hernin.
 Kerfer, Pierre, Quimper.
 Kéribin, Jean-Marie, Quimper.

MM.

de Kerangal, Arsène, Quimper.
 Kerninon, Jean, Paris.
 Kerveillant (Fr^e Donatien).
 Kersual (Fr^e Cosne).
 Kerbourg, François, Kerfeunteun.
 Kerjouan, François, Brest.
 Laouénan (l'abbé), Briec.
 Le Berre, Alain, Ergué-Armel.
 Le Berre (Fr^e Donatien).
 Le Bars (l'abbé), Commana.
 Le Beuze, Corentin, Kerfeunteun.
 Le Bihan, Pierre, Kernével.
 Le Borgne, Yves, Châteaulin.
 Le Breton (Fr^e Cineray).
 Le Cœur, Jean-Marie, Kerfeunteun.
 Le Coz (l'abbé), Plonéour-Lanvern.
 Le Dé, Louis, Toulon.
 Le Dé, Jean-Louis, Quimper.
 Le Gall, Louis, Quimper.
 Le Goff, Joseph, Quimper.
 Le Goff (l'abbé), Morlaix.
 Le Berre (l'abbé), Quimper.
 Laurent (l'abbé), Commana.
 Le Goff, Jacques, Kerfeunteun.
 Le Goïc, Félix, Quimper.
 Le Guellec, Prosper, Quimper.
 Le Roux, Hervé, Ergué-Gabéric.
 Lehoussel, Paul, Quimper.
 Le Louët, Joseph-Félix, Quimper.
 Le Louët, Joseph, Quimper.
 Le Louët (Alexandre), Quimper.
 Le Louët (R. P.), Kerbénéat.
 Le Touze (Fr^e Dosithée-Marie).
 Le Menn, Pierre, Lennon.
 Le Menn, René, Lennon.
 Le Moign, chanoine, Quimper.
 Le Moënnier, Jean-René, Kerfeunteun.
 Le Roux, Alain, Ergué-Gabéric.
 Le Roux (Fr^e Donat-Emilien).
 Le Roux, Grégoire, Quimper.
 Le Roux, Hervé, Kerfeunteun.
 Lorit, Charles, Quimper.
 Lorit, Auguste, Quimper.
 Liot, Charles, Quimper.

MM.

Louboutin, François, Quimper.
Le Coz, François, Brest.
Le Corre, Pierre, Kerfeunteun.
Lozac'hmeur, Yves, Quimper.
Le Page, Auguste, Quimper.
Le Gallic, Louis, Querrien.
Le Breton, Louis, Concarneau.
Le Corre, Jacques, Quimper.
L'Helgoualc'h, Yves, Plomodiern.
Le Cœur, Pierre, Penhars.
Mahé, Grégoire, Trégourez.
Mahé, Yves, Ergué-Gabéric.
Malgorn, Hippolyte, Ouessant.
Masiée, Célestin, Quimper.
Mauduit, Gustave, Quimper.
Michel (F^{re} Constantin-Michel).
Mocaër (F^{re} Donat-Laurent).
Morvan, Edouard, Quimper.
Moënner, Yves, Quimper.
Manceau (l'abbé), Quimper.
Mahé, Jean-Baptiste, Langolen.
Morvézen (F^{re} Crépin), Landivisiau.
Mérop, François, Quimper.
Mérop, Julien, Quimper.
Nédélec, Jean-Marie, Ergué-Gabéric.
Nihouarn, fils, Guengat.
Nédélec, Pierre, Ergué-Gabéric.
Olive, Raoul, Kerfeunteun.
Pellerin (l'abbé), Beuzec-Cap-Sizun.
Paugam (F^{re} Donatif).
Penglaou, Pierre, Quimper.
Peuziat (F^{re} Conrad-de-Jésus).
Pennanéac'h, Corentin, Penhars.
Pennec (l'abbé), Kerfeunteun.
Pennarun, Jean, Edern.
Pennarun (F^{re} Corentin-René).
Pichon (l'abbé), Quimper.
Pernès, Eugène, Quimper.

MM.

Poulhazan (l'abbé), Guilers.
Pérodeau, Jean-Baptiste, Quimper.
Pérodeau, Hippolyte, Quimper.
Pichon (l'abbé), Saint-Pôl.
Pirou, Eugène, Quimper.
Peuziat, Eugène, Douarnenez.
Pétillon, Briec.
Quénéhervé, Quimper.
Rossi (l'abbé), Quimper.
Rancillac, Quimper.
Riou (F^{re} Cyrille-Joseph).
Riou, René, Ergué-Gabéric.
Run, Lorient.
Roussin (Armand), Plomelin.
Rospars (l'abbé), Quimper.
Salaün, Jean, Quimper.
Savy, Jean-Baptiste, Quimper.
Sergent (F^{re} Dosithée-Norbert).
Sergent (F^{re} Donateur-Simon).
Simon, Léopold, Quimper.
Sider, Barthélemy, Quimper.
Savigny, Azéma, Quimper.
Tanneau, Noël, Plobannalec.
Tanneau (l'abbé), Lambézellec.
Thomas (l'abbé), Quimper.
Thomas, Emile, Quimper.
Trévidic, Henri, Quimper.
Trévidic, Alexandre, Quimper.
Tanguy (F^{re} Domicé-Sylvain).
Tymen (F^{re} Corentin Léon).
Tallec (Yves), Moëlan.
Talabardon, Emile Brest.
Tual, Yves, Brest.
Treussier, Nicolas, Locronan.
Vauchel, Joseph, Quimper.
de Vuillefroy de Silly, Quimper.
Villard, Joseph, Quimper.
Vallières des Filières, Paul, Pont-l'abbé.

AVIS. — Messieurs les Sociétaires qui auraient des observations à faire au sujet de la *Liste des Membres*, ou qui, pendant l'année changeraient de domicile, sont invités à en donner avis au Secrétaire de l'Association Amicale, au Pensionnat Sainte-Marie, à Quimper.



NÉCROLOGIE

CC. FF.

DAGOBERT, visiteur et directeur
du Pensionnat.

CONRAD-MARIE, directeur du Pen-
sionnat.

DIÉ-DE-JÉSUS, pro-directeur.

JUDORIEN, professeur.

CALAMANDRE, id.

CONCORDE-DE-JÉSUS, id.

CATULIEN, id.

ELLEVARE, infirmier.

COSME-MARTYR, sacristain.

Mgr LÉONARD, aumônier.

MM.

OLIVE, professeur d'Agriculture.

BULOT, Alexandre, de Quimper.

BERTHÉLEMÉ, Jean-Marie, de
Cloître-Pleyben.

DANION, Jean-Corentin, de Ker-
feunteun.

LARGETEAU, Joseph, de Quimper.

THOMAS, Louis, de Penhars.

C. F. CÔME (Guéguen), d'Edern.

GOUZIEN, Corentin, de Kerfeunteun.

CHARITÉ

Quimper, 2 Mai 1892.

—*—
ASSOCIATION AMICALE
DES
ANCIENS ÉLÈVES
DU
PENSIONNAT STE-MARIE



MONSIEUR ET CHER CAMARADE,

Nous avons le plaisir de vous annoncer que le Comité de notre Association a fixé la Réunion générale au Dimanche 29 Mai.

Pour faciliter l'organisation du Banquet, nous vous prions instamment de faire parvenir votre acceptation au Secrétariat de l'Association Amicale avant le **15 Mai**.

En attendant le plaisir de vous voir, nous vous prions d'agréer l'assurance de nos sentiments dévoués.

Le Président,
EUGÈNE BOLLORÉ.

Le Secrétaire,
CH. LORIT.
AU PENSIONNAT SAINTE-MARIE,
QUIMPER.

PROGRAMME DE LA JOURNÉE

8 heures. — Entrée à l'Établissement (versement de la cotisation à la Procure).

9 heures. — Réception par les Élèves du Pensionnat.

9 heures 1/2. — Messe solennelle, en musique.

11 heures. — Réunion à la salle des fêtes.

Midi. — Banquet.

3 heures. — Salut solennel du Très-Saint Sacrement.

3 heures 1/2. — Séance récréative (*) :

(*) Les familles des Sociétaires pourront y prendre part.

Remplir cette feuille, la détacher et la retourner avant le 15 mai,
à cette adresse :

*Monsieur Charles Lorit,
au Pensionnat Sainte-Marie,
Quimper.*

MONSIEUR LE SECRÉTAIRE,

*Veuillez m'inscrire pour le Banquet du
Dimanche 29 Mai 1892.*

....., le 1892.

Nom et prénoms :

Adresse exacte :

AVIS. — La cotisation pour le Banquet est fixée à
3 francs.